



Délégation de signature

DIRECTION DES SOINS

LE DIRECTEUR PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX

DECIDE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu les articles L. 3211-1 à L. 3126-1 et R. 3211-1 à R. 3214-23 du Code de la Santé Publique,
- Vu le Décret n° 2002- 550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les dispositions relatives à la délégation de signature,
- Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, en date du 11 avril 2025, nommant Monsieur David RIVIERE en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier spécialisé Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD d'Ambès (33), à compter du 14 avril 2025,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2022 portant nomination de Madame Nathalie HIDOUX en qualité d'adjointe au Coordonnateur Général des Soins à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Vu le procès-verbal d'installation du 9 janvier 2023 certifiant l'installation dans ses fonctions de Madame Nathalie HIDOUX en qualité d'adjointe au Coordonnateur Général des Soins au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE, directrice adjointe au Centre Hospitalier "Charles Perrens",
- Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2024 portant nomination de Madame Cécilia ROUX en qualité de Directrice des Soins du Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Aurélien VAUTARD, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'organigramme fixant les attributions des membres de l'équipe de direction,

DECIDE

ARTICLE 1. -

Délégation permanente est donnée, **à compter du 14 avril 2025**, à **Madame Nathalie HIDOUX**, Coordonnateur Général des Soins à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim tous actes et décisions relatives à la Direction des Soins.

Sont exclues de la présente délégation :

- Les décisions portant sanctions disciplinaires,
- Les actions judiciaires,
- Les notes de service.

ARTICLE 2. -

Madame Nathalie HIDOUX veille à la qualité du service rendu dans les domaines entrant dans le champ de ses compétences (Direction des soins).

ARTICLE 3. -

Madame Nathalie HIDOUX rend compte de ses délégations lors des entretiens hebdomadaires avec le Directeur par intérim.

Elle participe chaque semaine aux séances du comité de direction.

Elle contribue au bon fonctionnement des instances internes.

ARTICLE 4. -

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame HIDOUX, délégation est donnée, dans les mêmes conditions à :

- Madame France BERETERBIDE, directrice des ressources humaines,

ou

- Cécilia ROUX, Directrice des Soins,

ou

- Aurélien VAUTARD Directeur adjoint

ARTICLE 5. -

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance, notifiée au Comptable de l'établissement.

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement. Elle est notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle sera diffusée sur les sites Intranet et Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens. Elle sera affichée sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

ARTICLE 6.-

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment conformément au Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009.

ARTICLE 7.-

Cette délégation annule et remplace les précédentes.

Fait à Bordeaux, le 14 avril 2025

**Le Directeur par intérim
D. RIVIERE**

Madame Nathalie HIDOUX



Madame France BERETERBIDE



Madame Cécilia ROUX



Monsieur Aurélien VAUTARD



